

Conditions de travail/Vie professionnelle



FS du CSA : « Kezaco » ?!? Une nouvelle épreuve du championnat du monde d'acronymes obscurs?

En fait, cette séance fut la toute première instance réunie dans le nouveau format défini par la loi de transformation de la Fonction Publique (LTFP), qui redistribue les cartes du dialogue social.

Plus simplement, la Formation Spécialisée (FS) reprend, avec un certain nombre de nuances les compétences de feu le CHSCT. Détail notable : elle est désormais une émanation directe du Comité Social d'Administration (ex-Comité Technique).

C'est donc l'instance suprême des FS, qui existent au niveau local, directionnel et donc ministériel. Elle a donné le « la » sur un certain nombre de sujets, pour l'immédiat, mais aussi et pour l'avenir.

L'arlésienne du règlement intérieur...

Tout d'abord, la FS ministérielle (FSM) a procédé à un examen du règlement intérieur (RI), « mode d'emploi » qui va être décliné à tous les niveaux indiqués ci-dessus. Notons au passage que toute cette révolution qui a largement mis les instances en coupe réglée (CAP ratiboisées notamment ...) date de 2019. Et on ne peut pas dire que l'État gagne une palme d'or d'anticipation et d'efficacité dans l'affaire. En effet, nous sommes donc plus de 3 ans après le vote de la loi et près de 6 mois après l'entrée en vigueur des nouvelles instances et le règlement intérieur n'est pas finalisé ... Zéro pointé pour la DGAFP (Direction de l'Administration et de la Fonction Publique) à qui on ne semble pas donner les moyens d'assumer l'ensemble de son vaste champ de compétences. L'actuel conflit social est bien évidemment à prendre en compte, mais il n'explique pas tout.

Une délibération commune à toutes les fédérations a été adoptée par la FS. Elle revient sur un certain nombre de points sur lequel cette « envie déclarée » de dialogue social semble quelque peu manquer de souffle et d'ambition. Par exemple, le ministère se montre parfois fermé sur l'une ou l'autre souplesse facilitant le travail des représentants.

Point positif : le secrétariat général a largement réfréné une « envie monarchique » pour les pouvoirs dévolus au président de l'instance (le représentant de l'administration). En effet, dans la première mouture, ce dernier était pourvu de prérogatives léonines (genre « je fais ce que je veux avec l'ordre du jour », « pour les experts, je convoque ... si je veux bien », ...)

À l'issue de cette FS, étape obligatoire, le projet de règlement sera proposé au vote final du Comité

Social d'Administration, qui se réunira début juillet. Ce n'est qu'à l'issue de celui-ci que les déclinaisons dans les directions et au niveau local pourront être enclenchées. **Solidaires Finances** a signifié à l'ensemble des directions et au secrétariat général l'impératif calendaire auquel ils devaient se contraindre. Avant le passage dans l'ensemble des CSA locaux (CSAL) un passage en CSA de réseau devra se faire. Donc si on ne veut pas avoir un RI voté pour les CSAL pour l'année prochaine, il nous faudra être vigilant.

Sinon Bercy est partisan d'une certaine « harmonie ». En clair, il faudra justifier de toute adaptation locale. Si le but est d'éviter qu'un roitelet local s'embarque dans une version régressive, cela peut effectivement servir de garde-fou. Toutefois, il faut également reconnaître que les réalités du ministère sont particulièrement variées. Dès lors, une possibilité d'adaptation à un contexte spécifique en termes de missions ou de géographie du service concerné par exemple, est audible.

Sur un plan plus général, on attend de voir le sort réservé à la délibération unitaire de la FSM. Ce sera déjà un premier indicateur pour vérifier les desseins du ministère en termes de dialogue social. Un des points particulièrement débattus en séance fut la transmission au fil de l'eau des fiches de signalement aux membres de la formations spécialisées. Il y a un blocage de principe de la part de l'administration sur cette façon de faire. Sur ce point, de manière unitaire, l'ensemble des organisations syndicales a défendu l'intérêt de ce procédé. Nous verrons si le secrétariat général, si sensible à un dialogue social de qualité, saura saisir la perche qui lui est tendue.



Ensuite, il y aura un deuxième test avec la mise en œuvre d'une circulaire d'application. Celle-ci sera d'abord définie au niveau de la Fonction publique, avant que le ministère ne reprenne la main à l'horizon du mois d'octobre ou de novembre. Ce sera évidemment un document

d'importance, qui sera instructif sur les ambitions réelles. De nouvelles batailles seront à mener pour essayer de faire tendre l'application du décret le plus possible vers la défense des intérêts des agents/agentes et l'amélioration des conditions de travail.

Quel avenir pour les politiques ministérielles ?



C'est l'un des enjeux phares de la période, à savoir préserver ces politiques de santé/sécurité au travail et leur donner une réalité concrète sur le terrain.

Toutes les fédérations ont rappelé leur attachement profond à celles-ci. Elles sont d'autant plus cruciales dans l'évolution du travail, qui est en profonde mutation et qui s'exerce parfois dans un climat parfois délicat, voire plus. Et auquel l'évolution générale de la Fonction publique et le sort réservé à cette dernière ne sont pas étrangers, loin s'en faut !

Bon point pour le ministère :

l'enveloppe budgétaire dédiée à ces politiques est préservée.

Pour mémoire, elle se déclinera désormais à trois niveaux :

✓ une compétence régulière pour la FS du CSA local ;

✓ une mutualisation au niveau régional axée sur la formation réglementaire en santé/sécurité/conditions de travail (SSCT) ;

✓ le niveau ministériel, avec un fond d'intervention, que les directions pourront solliciter pour des projets particuliers nationaux.

Autre sujet sur lequel il faut veiller : le destin des acteurs de prévention. Ce sont souvent des professions en tension. **Solidaires Finances** a alerté le secrétariat général sur la population particulière des assistants de la politique ministérielle de la prévention (APMP), anciennement secrétaire animateur. Il s'agit d'une population qui vient de subir une refonte complète de sa mission. Or, une vague de départs à la retraite s'annonce. Une perte de compétences et une difficulté de recrutement sont à craindre. Le ministère s'est engagé à des recrutements et à préciser les contours des missions concernées.

Focus sur l'immobilier... Alerte dans ce domaine ! Tout le monde a bien noté la circulaire de la première ministre qui annonce une forte mutation des choix immobiliers. Ceci aura bien évidemment, à terme, des conséquences très pratiques dans l'environnement de travail de tout un chacun.

L'État se retranche derrière sa nécessaire responsabilité face au développement du télétravail et au fait qu'il ne peut continuer sur

son ère actuelle, surtout si on voit les bureaux être largement désertés. Pour **Solidaires Finances**, nous rappelons que les réalités de chaque service peuvent être très différentes et qu'il faut toutes les prendre en compte. Ce n'est pas aux agents et agentes de s'adapter aux surfaces de travail mais ce sont bien ces surfaces qu'on doit mettre en conformité des usages professionnels. Par ailleurs, on peut craindre aussi que ce soit surtout le curseur budgétaire qui soit la référence, bien plus que toutes les considérations liées aux conditions de travail. On parie ?

Il y a aussi un autre élément important dans l'affaire. Dans un certain nombre de services, pour les locaux administratifs, l'interlocuteur sera le préfet. Au regard des reconfigurations politiques des différents ministères au fil des gouvernements, il est à craindre que Bercy n'arrive pas à se faire entendre face au ministère de l'Intérieur. Dans de nombreux projets immobiliers concernant différentes cités administratives, nous pouvons regretter que les directeurs et directrices des finances publiques n'obtiennent une oreille favorable du préfet.

Une première réunion spécifique de l'avenir du batimentaire aura lieu à l'automne. Mais les « grandes manœuvres » sont annoncées à partir de 2024. Il y a déjà quelques préfigurations ici ou là par ailleurs. C'est un sujet à maturation lente, mais en tout cas c'est un changement profond qui s'annonce. **Solidaires Finances** a obtenu que ce sujet soit ajouté au calendrier des travaux des instances du dialogue social.

À notre sens, le dossier est extrêmement sensible, surtout dans le contexte d'un divorce au moins partiel mais grandissant, entre l'agent et l'agente et son administration.

Sujet à suivre bien évidemment ...

Comme il est prévu par les textes la formations spécialisée a procédé à l'élection du secrétaire de l'instance. Le rôle de ce dernier ou dernière est la signature du PV et l'initiative sur l'ordre du jour. Même si l'administration veut en faire l'interlocuteur privilégié, **Solidaires Finances** a toujours rappelé son attachement à la participation de l'ensemble des organisations syndicales sur le sujet.

Solidaires Finances a porté une candidature qui a trouvé l'unanimité des organisations syndicales à la fois par le front intersyndical que nous portons sur les sujets de la santé, la sécurité et des conditions de travail mais aussi en raison de la technicité que nous avons sur ces mêmes sujets.



La bataille des conseils médicaux



Les plus attentifs.ves auront peut-être noté cet appel à candidature lancé fiévreusement par les directions sur les intranets pour défendre les personnels au sein des conseils médicaux en formation plénière (ex-commissions de réforme). Pour une bonne partie d'entre vous, cet appel a pu sembler complètement fumeux. Rassurez-vous : c'est parfaitement normal.

Il s'agit d'une nouvelle manifestation d'éruptivité, fruit de l'intense imagination des hautes sphères de la Fonction publique. Dans ce nouveau système, c'est un appel tous azimut aux bonnes volontés. Se propose qui veut bien (sic). Un vilain accroc à la toute puissance (...) des organisations syndicales ? Et non, même pas complètement. En effet, les candidatures doivent être validées par le CSA correspondant. C'est donc une sorte de système hybride, au demeurant assez peu convaincant. Et cela peut interroger sur le sens des élections

professionnelles. En effet, à quoi rime donc le fait de demander aux agent.es de s'exprimer (avec une participation, au final, plus que correcte), si c'est pour ne pas en tenir compte pour ce genre de désignation, à peine quelques mois après !!??

La DGAFP a sorti cette consigne en avril dernier en mettant à jour une FAQ sur son site internet, bien entendu sans concertation ni même information des organisations syndicales qui, quand même, auront à voter les fameuses candidatures. Au-delà de l'amateurisme affiché de la DGAFP, encore une fois, qui est d'ailleurs le reflet du manque de moyens d'une administration pas à la hauteur de ses ambitions, on pourrait se demander si ce n'est pas intentionnellement pour mettre à mal la capacité de défense des organisations syndicales...

Pour sortir de cette usine à gaz, au succès franchement non garanti, l'interfédérale a fait une série de propositions concrètes, pour refléter la représentativité du vote des agent.es à chaque niveau concerné, pour assurer le droit à défense des agents et agentes en conformité de leur affiliation ou proximité syndicale.

Bercy s'est engagé à remonter le sujet au niveau de la Fonction publique. Mais il y a également un impératif de temps, dans la mesure où ces conseils doivent rapidement et régulièrement se réunir pour pouvoir répondre aux situations individuelles. Pour les agent.es concerné.es, c'est évidemment un enjeu lourd. Et les « aventures » en la matière semblent pour **Solidaires Finances**, pour le moins douteuses.

